

**Mise en garde**

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 2 décembre 2019 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif  
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement  
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement  
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 29.

---

**CA19 16 0420**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 2 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019, tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

#### 10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 30 ET SE TERMINE À 20 H 37.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MADAME MICHELINE LARRIVÉE	STATIONNEMENT
MONSIEUR YVES CORRIVEAU	COHÉRENCE EXIGENCES POUR LES RÉNOVATIONS
MADAME FRANCE POULIN	STATIONNEMENT
MADAME CHRISTA JAPÉL	LES CONTRAVENTIONS
MADAME RENÉE BEAUDRY	RECTIFICATION INTERVENTION MOIS PRÉCÉDENT
MONSIEUR MARC POULIN	CONSULTATION PUBLIQUE
MONSIEUR LUC LAPIERRE	VIGNETTES DE STATIONNEMENT
MADAME ROSANE OUELLET	STATIONNEMENT RUE HUTCHISON
MADAME LAURENCE GÉVRY-FORTIER	TARIF DE VIGNETTES POUR LES ÉDUCATRICES EN GARDERIE

---

#### CA19 16 0421

#### PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 37 ET SE TERMINE À 21 H 13.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MONSIEUR PIERRE LACERTE	RESPECT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
MADAME DESROSNIERS	POINT 47.04 ZONAGE ET URBANISME
MONSIEUR MARTIN DESROSNIERS	POINT 47.04 ZONAGE ET URBANISME
MADAME SOUHA HATEM	PARENTS BÉNÉVOLES ÉCOLE GUY-DRUMMOND

---

**CA19 16 0422**

**SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de vingt (30) minutes supplémentaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.2

---

**LA SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 21 H 13 ET SE TERMINE À 21 H 35.**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MADAME NANCY NEL	STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND (S'EST DÉSISTÉE DE SON INTERVENTION)
MADAME CÉLINE FORGET	CONTRATS DES PARCS
MADAME JENEL DESGROSELLERS	STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ÉCOLE GUY-DRUMMOND
MADAME JOCELYNE RIOUX	LA CONSULTATION PUBLIQUE
MONSIEUR SIMON LATRAVERSE	FERMETURE RUELLE MCEACHRAN

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 35 À 21 H 42.

---

**CA19 16 0423**

**APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 NOVEMBRE 2019**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

**CA19 16 0424**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE TOTALE DE 15 260 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OUTREMONT EN FAMILLE POUR LA RÉALISATION DU PROJET HALTE-GARDERIE, DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT 2019 - APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET OUTREMONT EN FAMILLE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CETTE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION - DÉPENSES PROVENANT DE LA VILLE-CENTRE**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ACCORDER** une contribution financière totale de 15 260 \$ (taxes incluses) à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation du projet Halte-garderie, dans le cadre du plan d'action de la Politique de l'enfant 2019;

**D'APPROUVER** la convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1192504054

---

**CA19 16 0425**

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 246,41 \$ À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE AFIN DE RÉALISER LE PROJET POPOTE-FAMILLE, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2019 AU 30 JUIN 2020, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE - MESS 2018-2023) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ÉTABLISSANT LES MODALITÉS ET CONDITIONS DE VERSEMENT DE CE SOUTIEN FINANCIER ET AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE - DÉPENSE PROVENANT DE LA VILLE-CENTRE**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCORDER** un soutien financier de 5 246,41 \$ (toutes taxes applicables incluses) à l'organisme Outremont en Famille afin de réaliser le projet Popote-Famille, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville – MESS 2018-2023);

**D'APPROUVER** le projet de convention de contribution financière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1192504056

---

## CA19 16 0426

**OCTROYER UN CONTRAT À L'AGENCE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. (SERVICES DE SÉCURITÉS NEPTUNE INC.) POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 925 451,42 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE PATROUILLEURS ET D'OFFICIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE D'OUTREMONT (OPTION A) POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS, SOIT DU 6 DÉCEMBRE 2019 AU 5 DÉCEMBRE 2021, INCLUANT DEUX OPTIONS DE RENOUELEMENT DE 12 MOIS CHACUNE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17630 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS (DÉCEMBRE 2019) ET DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (2020 - 2021) – MODIFIER LA RÉOLUTION CA19 16 0290 AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU CONTRAT DU 14 NOVEMBRE AU 20 NOVEMBRE 2019 – AUTORISER UNE DÉPENSE DE 17 787,73 \$, POUR COUVRIR LES SERVICES DE NEPTUNE SECURITY SERVICES INC. POUR LA PÉRIODE DU 21 NOVEMBRE AU 5 DÉCEMBRE 2019 – DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

*Relativement à l'appel d'offres 19-17630 :*

**D'OCTROYER**, à la firme Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) un contrat pour la fourniture de service de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021 suite à l'appel d'offres public 19-17630;

**DE NE PAS OCTROYER** les options B-1 ou B-2 prévues à l'appel d'offres public 19-17630, tel que le permet le devis;

**D'AUTORISER** une dépense totale maximale de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

*Relativement à la résolution CA19 16 0290 :*

**DE MODIFIER** la résolution CA19 16 0290 afin de modifier la date de fin de ce contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019.

*Relativement à la période du 21 novembre au 5 décembre 2019*

**D'AUTORISER** une dépense de 17 787,43 \$ (incluant les taxes) à la firme Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour couvrir les services de fourniture du personnel de la Sécurité publique pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

## **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.03 1196695032

**CA19 16 0427**

**OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À L'ORGANISME CENTRE D'INTERVENTION POUR LA REVITALISATION DES QUARTIERS (CONVERCITÉ, L'AGENCE DE VALORISATION URBAINE) POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 15 469,89 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR LES SERVICES D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE EN DROIT D'INITIATIVE ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET MAI 2020 - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER CETTE CONVENTION POUR ET AU NOM DU CONSEIL - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'OCTROYER**, à l'organisme Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) un contrat pour l'encadrement et l'animation d'une consultation publique en droit d'initiative de décembre 2019 à mai 2020;

**D'AUTORISER** une dépense totale maximale de 15 469,89 \$ (incluant les taxes) aux fins de ce contrat;

**D'APPROUVER** le projet de convention à être signé entre le Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (Convercité, l'Agence de valorisation urbaine) et l'arrondissement;

**D'AUTORISER** la Directrice d'arrondissement à signer cette convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1196695033

---

**CA19 16 0428**

**OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À LA FIRME « ÎLOT SERVICES-CONSEILS EN URBANISME INC. » POUR LA PRODUCTION D'UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS DE TRAVAIL VISANT LA MISE EN VALEUR DES CHALETS DE PARCS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET AUTORISER UNE DÉPENSE DE 12 589,76 \$ (TAXES INCLUSES) À CETTE FIN - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET SERA TRANSFÉRÉE AU POSTE BUDGÉTAIRE DE REVENUS REPORTÉS - PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré au montant de 12 589,76 \$ (incluant les taxes) à la firme « Îlot services-conseils en urbanisme inc. » pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont ;

**D'AUTORISER** une dépense de 12 589,76 \$ (incluant les taxes) à cette fin ;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1198358001

---

**CA19 16 0429**

**AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 42 063,40 \$, (TAXES APPLICABLES INCLUSES), À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2019 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 42 063,40 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2019;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1192504059

---

**CA19 16 0430**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

**DÉPÔT** des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2019.

30.01 1195901025

---

**CA19 16 0431**

**DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE ET D'OCTOBRE 2019**

**DÉPÔT** des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2019.

30.02 1195901026

---

**CA19 16 0432**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2019.

30.03 1195901024

---

**CA19 16 0433**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019.

30.04 1193489013

---

#### CA19 16 0434

##### **ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2020, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel; séances qui auront lieu dans la salle du conseil au 530 Davaar, à Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1193489015

---

#### CA19 16 0435

##### **ADOPTION - RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - RÉVISION DES RÈGLES RÉGISSANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL ET ABROGATION DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

#### **PROPOSITION PRINCIPALE**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont*.

Ce règlement a pour objet de réviser les règles encadrant la tenue des séances du conseil et d'abroger le *Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)*.

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE MODIFIER** l'article 38 du projet de règlement afin de retirer les mots « Les questions ne peuvent être destinées qu'à un seul membre du conseil. » au premier alinéa.

---

Un débat s'engage.

---



AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-----

**SECOND AMENDEMENT**

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE RETIRER** le paragraphe b) de l'article 53 du projet de règlement.

**DE RETIRER** le second alinéa de l'article 53 du projet de règlement

---

Un débat s'engage.

---

LE SECOND AMENDEMENT EST RETIRÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARC CORBEIL.

-----

**VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.01 1196695027

---

**CA19 16 0436**

**ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** des modifications mineures ont été apportées au règlement depuis l'avis de motion/dépôt dudit règlement;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER**, avec changements, le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)*.

L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1196695028

---

**CA19 16 0437**

**ADOPTION - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET IMPOSANT UNE COTISATION**

**ATTENDU QUE** la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont a procédé, le 30 septembre 2019, à l'adoption de son budget 2020 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

**ATTENDU QUE** la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest pour l'année 2020 doit atteindre 56 862 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

**ATTENDU QUE** le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2020, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont;

**ATTENDU QUE** les taux ont été ajustés depuis l'avis de motion/dépôt dudit règlement;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** avec changements le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et imposant une cotisation;

L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 et d'imposer une cotisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197397013

#### **CA19 16 0438**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - AJOUT D'UNE OBLIGATION DE PRÉVOIR UN CORRIDOR DE SÉCURITÉ POUR LES PIÉTONS ET CYCLISTES**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à incorporer, pour toute occupation du domaine public, l'obligation de maintenir en tout temps un corridor de sécurité minimal pour les piétons et cyclistes.

40.04 1196695030

---

#### **CA19 16 0439**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - CONVERTIR LA ZONE DE DÉBARCADÈRE D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 30 MINUTES EN ZONE RÉSERVÉE POUR LES AUTOBUS SCOLAIRES DEVANT L'ÉCOLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE SISE AU 475, AVENUE BLOOMFIELD**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à convertir la zone de débarcadère d'une durée maximale de 30 minutes en zone réservée pour les autobus scolaires devant l'école Paul-Gérin-Lajoie sise au 475, avenue Bloomfield.

40.05 1195069042

---

#### **CA19 16 0440**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE DUCHARME**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Ducharme.

40.06 1195069041

---

#### **CA19 16 0441**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE STUART**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement est d'implanter une zone de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur l'avenue Stuart.

40.07 1195069040

---

#### **CA19 16 0442**

##### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT VERS L'OUEST DE LA ZONE DE DÉBARCADÈRE EXISTANTE SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE DUVERGER À L'OUEST DE L'AVENUE OUTREMONT SUITE À LA CONSTRUCTION D'UNE SAILLIE DE TROTTOIR**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à déplacer vers l'ouest la zone de débarcadère existante sur le côté sud de l'avenue Duverger, à l'ouest de l'avenue Outremont, suite à la construction d'une saillie de trottoir.

40.08 1195069039

---

#### **CA19 16 0443**

##### **AVIS-DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AMENDEMENTS À LA REFONTE DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à :

- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux ménages à faibles revenus;

- Revoir le texte énonçant les documents justificatifs pour l'émission des permis annuels et des permis annuels destinés aux véhicules commerciaux;
- Modifier les règles de stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Outremont et Stuart.

40.09 1195069038

---

#### **CA19 16 0444**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE DIVERSES RUES POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT LA FOULÉE DES PARCS 2020 QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 14 JUIN 2020 DE 7 H À 12 H**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2020 », qui aura lieu le dimanche, 14 juin 2020, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1192504057

---

#### **CA19 16 0445**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION AUTOMOBILE DE L'AVENUE LAJOIE ENTRE L'AVENUE CHAMPAGNEUR ET LA RUE HUTCHISON ET DE LA RUE HUTCHISON, ENTRE LES AVENUES LAJOIE ET VAN HORNE, LE DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 2019, DE 14 H 30 À 16 H POUR LA TENUE D'UNE PROCESSION POUR UN NOUVEAU ROULEAU À LA TORAH ET AUTORISANT UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT AO-204 (RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX), CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.1 DUDIT RÈGLEMENT, AFIN DE PERMETTRE L'UTILISATION DE MÉGAPHONES LORS DE CET ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Lajoie entre l'avenue Champagnieur et la rue Hutchison et de la rue Hutchison, entre les avenues Lajoie et Van Horne, le dimanche 29 décembre 2019, de 14 h 30 à 16 h pour la tenue d'une procession pour un nouveau rouleau à la Torah;

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant une dérogation à l'article 9 du règlement AO-204 (Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux), conformément à l'article 9.1 dudit règlement afin de permettre l'utilisation de mégaphones.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1196737001

---

#### CA19 16 0446

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1000, AVENUE BERNARD QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC, ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397014;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble sis au 1000, avenue Bernard, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Louis-Philippe Fouquette, minute 9208, dossier P71314 et préparé le 19 mars 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1197397014

---

#### CA19 16 0447

**ADDENDA - RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 870-872, AVENUE McEACHRAN; 1605, AVENUE BERNARD; 387, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE; 709, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE; 745, AVENUE CHAMPAGNEUR; 1195, AVENUE BERNARD; 5980, RUE HUTCHISON; 87, AVENUE McCULLOCH; 794, AVENUE DE L'ÉPÉE; 275, CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE; 1250, AVENUE THÉRÈSE LAVOIE-ROUX; 53, AVENUE DE VIMY; 771, AVENUE ROCKLAND; 1541, AVENUE VAN HORNE; 80, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE; 1000, AVENUE BERNARD; 934, AVENUE DUNLOP; 21, PLACE DU VÉSINET. DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - RETIRER DE LA RÉOLUTION CA19 16 0414 L'ADRESSE DU 963, AVENUE HARTLAND AINSI QUE LES RÉSERVES QUI Y SONT ATTACHÉES**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DE MODIFIER** la résolution CA19 160414 afin de retirer le paragraphe suivant :

« **963, avenue Hartland:**

Avec les réserves suivantes :

- Le vitrage de la porte d'accès au sous-sol devra être carré et centré dans la partie supérieure ;
- La couleur des cadres de fenêtres devra être blanc ;
- Les fenêtres d'origine avec les carrés de plomb et les vitraux devront être conservées et une fenêtre dans les mêmes subdivisions à l'extérieur devra être superposée afin de les isoler. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1197397009

---

**CA19 16 0448**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 963, AVENUE HARTLAND, 183, AVENUE BLOOMFIELD, 881, AVENUE MCEACHRAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 6 novembre 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1197397015;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

**963, avenue Hartland:**

Avec la réserve suivante :

- Reprendre les dimensions et proportions des carrés de plomb existants pour les nouvelles fenêtres.

**183, avenue Bloomfield:**

Avec les réserves suivantes :

- La balustrade du nouveau garde-corps doit être de la même couleur que les panneaux perforés ;
- Une section de panneau perforé doit être ajoutée sous la balustrade débutant au bas de l'escalier.

**881, avenue McEachran:**

**NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU CCU :**

**D'APPROUVER** sans réserve la demande de PIIA pour cet immeuble.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1197397015

---

**CA19 16 0449**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, AVENUE MAPLEWOOD QUANT À UNE DEMANDE D'OCCUPATION PERMANENTE DU DOMAINE PUBLIC PAR LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, AVENUE MAPLEWOOD ET CE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT AO-48 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**ATTENDU** le sommaire décisionnel 1196359012 qui spécifie l'historique du dossier;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**Considérant une modification à la recommandation telle que diffusée en ligne avec l'ordre du jour, la proposition est lue par le maire Philippe Tomlinson :**

**D'ABROGER** la résolution CA17 16 0376 dont l'objet était de refuser la demande d'occupation permanente du domaine public présentée par le propriétaire de l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood, demande visant la prolongation en façade de deux murets en pierre vers le trottoir;

**D'AUTORISER** par résolution, pour l'immeuble situé au 34, avenue Maplewood, la demande d'occupation permanente du domaine public par le propriétaire et ce, conformément à l'article 4 du Règlement AO-48 sur l'occupation du domaine public;

**DE DÉGAGER** l'arrondissement de toute responsabilité en cas de bris dudit muret.

---

Un débat s'engage.

---

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**VOTE CONTRE:** Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.04 1196359012

---

### **CA19 16 0450**

**PRENDRE ACTE DE LA FIN DU MANDAT D'UNE MEMBRE DU COMITÉ MOBILITÉ DURABLE ET SÉCURITAIRE**

**DE PRENDRE ACTE** de la fin de mandat de Madame Francine Sabourin au Comité Mobilité Durable et Sécuritaire.

51.01 1193489014

---

### **CA19 16 0451**

**NOMINATION D'UNE ÉLUE À TITRE DE MEMBRE ET DE VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE NOMMER** la conseillère Valérie Patreau à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1193489012



**CA19 16 0452**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « ARRIVÉE DU PÈRE NOËL » QUI SE TIENDRA LE DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2019, ENTRE 10 H ET 15 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI)**

**D'INFORMER** le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Arrivée du Père Noël » qui se tiendra le dimanche 8 décembre 2019, entre 10 h et 15 h, au Centre communautaire intergénérationnel (CCI).

60.01 1192504055

---

**CA19 16 0453**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2019**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 17 septembre 2019.

61.01 1195069036

---

**CA19 16 0454**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT 1176**

**DÉPÔT** de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois d'octobre 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats* (1176).

61.02 1197397016

---

**CA19 16 0455**

**DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

La Secrétaire d'arrondissement déclare avoir reçu la mise à jour annuelle des déclarations d'intérêts pécuniaires du conseiller Jean-Marc Corbeil et des conseillères Fanny Magini, Valérie Patreau et Mindy Pollak.

**DÉPÔT** des déclarations d'intérêts pécuniaires du conseiller Jean-Marc Corbeil et des conseillères Fanny Magini, Valérie Patreau et Mindy Pollak.

61.03

---

**CA19 16 0456**

**MOTION D'UNE ÉLUE - ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU PROGRAMME D'ACCREDITATION  
« MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS »**

**CONSIDÉRANT** la volonté manifestée et les démarches entreprises par l'arrondissement d'Outremont pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE);

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

**DE CONFIRMER** que la conseillère Fanny Magini soit la responsable du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

**QUE** la direction d'arrondissement soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

**DE CONFIRMER** formellement l'engagement de l'arrondissement d'Outremont à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant au dossier de candidature pour l'accréditation MAE ;

**QUE** l'arrondissement d'Outremont s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation MAE à un comité existant représentatif des intérêts des enfants;
- Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- Diffuser l'état d'avancement du plan d'action en faveur des familles et des enfants, à la mi-projet;
- Célébrer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre de chaque année;
- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de l'accréditation ;
- Faire la promotion de l'accréditation en installant des affiches et des panneaux MAE dans les édifices municipaux en utilisant le logo MAE dans ses outils de communication;
- Dresser un bilan des réalisations afin de maintenir son accréditation pour les trois (3) années suivantes au terme de la durée de l'accréditation (3 ans).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 20.

70.01

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2020.